

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2016

ABSENTS EXCUSES : Mmes GARCIA E. – MOREL P. – Mr CLAIR N. – DARMET E.

PRESENTS : 12

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 octobre 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention en enveloppe de solidarité pour la réhabilitation et l'agrandissement des porcheries en salle d'associations. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

EMPRUNT POUR LA DEUXIEME TRANCHE DE LA REQUALIFICATION DU BOURG

Monsieur SOUZY rappelle que le montant total des travaux est de 115 000 Euros HT et donne lecture des 3 propositions reçues pour un emprunt de 56 000 Euros sur 15 ans à taux fixe.

Crédit Mutuel : 1.10 % Caisse d'Epargne : 1.30% Crédit Agricole : 1.40 %

Après discussion le Conseil Municipal décide de retenir le moins disant, le Crédit Mutuel à un taux fixe de 1.10%.

DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR LA SALLE D ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant estimé pour la réhabilitation, l'agrandissement et la mise aux normes PMR, des porcheries, le montant des travaux est estimé à 100 331.90 Euros HT et qu'il est nécessaire de demander des subventions pour pouvoir mener ce projet à son terme. Propose de demander une subvention au Conseil Régional. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CHOIX DE L ARCHITECTE POUR LA REHABILITATION DES PORCHERIES ET POUR L AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES FETES

Monsieur PONVIANNE donne lecture de 2 propositions. Après discussion, Le Conseil Municipal décide à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de choisir le moins disant à savoir Mr GIRAUDIER de FEURS pour une proposition de 8% du montant des travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L ACQUISITION ET LA CREATION DE CHEMIN PIETONNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les enfants empruntent les voies départementales pour se rendre au complexe sportif, ce qui est dangereux, et rappelle la proposition de vente faite à la Mairie pour 3 petites parcelles qui permettraient aux enfants d'avoir un accès direct et sécurisé pour aller au stade, pour un montant de 30 000 Euros. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre des amendes de police, pour un éventuel achat. Après discussion, le Conseil Municipal accepte à 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L ENVELOPPE DE SOLIDARITE

Monsieur le propose propose de demander cette subvention pour aider au projet de la salle des associations. Après discussion, le Conseil Municipal accepte à 7 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

ECHANGE ET RETROCESSION DE CHEMIN A VILLEDIEU

Le chemin pédestre vers les passerelles passe sur une propriété privée et ai entretenu par la Mairie. Le chemin communal cadastré n'est pas praticable. Après un entretien avec Mr STARON, Monsieur le Maire propose l'échange de ces 2 chemins. Monsieur le Maire propose la rétrocession d'un second chemin impraticable, qui n'a pas d'utilité et qui se termine sur une propriété privée. Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, le comptable du trésor demande une indemnité de fonction. Vu les baisses de dotations de l'Etat, le Conseil Municipal décide à 5 voix POUR, 3 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS de fixer cette indemnité à 80 %.

INFORMATIONS DIVERSES

14 décembre : réunion commission école avec les parents délégués.

Conseil d'école : Mme Roche informe que l'école comptera 52 élèves à la rentrée de janvier avec une nouvelle inscription d'une enfant en CP. Le cycle piscine est renouvelé et un cycle vélo voit le jour. Des ateliers manuels sur les décorations de Noël ont été faits. Des exercices sur l'incendie et l'intrusion ont été réalisés, ainsi que la révision des règles de vie. Un atelier cuisine est également au programme. Plusieurs rencontres sont prévues entre l'école de Ste Foy et celle de Cléppé afin que les enfants se familiarisent avec les locaux, les enseignants et fassent connaissance entre eux.

Adressage : A faire sinon le haut débit ne sera pas installé. Une commission a été créée qui se réunira le 05 janvier.

PAROLES AUX ELUS

A.PALLUAT DE BESSET : Donne compte rendu de la réunion de la Bombarde.

N. ROCHE : Remercie le club des jeunes qui s'implique pour la commune (décorations de Noël ...)

JL SOUZY : Félicite les personnes qui se sont occupés des illuminations.

Fin de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée avec sa dernière réunion le 07 décembre 2016 après 20 ans d'existence.

Le Maire, M. MIOMANDRE